



Déclaration commune CPPNI 14 septembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est dans un contexte particulier que s'ouvre cette CPPNI de rentrée.

En effet, cette réunion fait suite au courrier unitaire du 22 juin des fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et la CFDT Cheminots. Cette déclaration est lue au nom de ces 3 fédérations. Le point à l'ordre du jour concerne la revalorisation des rémunérations minimales de la branche ferroviaire et des mesures exceptionnelles de rattrapage de l'inflation.

Partout en Europe, la volonté de développer le transport ferroviaire s'affiche pour répondre à l'urgence climatique, à la crise énergétique et aux besoins de déplacements plus respectueux de l'environnement. En Allemagne, cet été, le forfait mensuel à 9€ pour les trains régionaux et bus a été plébiscité. L'Espagne, à son tour, va accorder la gratuité sur les trains du quotidien jusqu'à la fin de l'année.

Le transport ferroviaire se retrouve ainsi au cœur de l'actualité et apparaît de plus en plus comme un des leviers incontournables contre la crise écologique et social.

Mais pour mettre en œuvre de telles mesures, sans les femmes et les hommes rien n'est possible. En France serions-nous prêts à relever un tel défi ? Comme nous avons pu le voir tout l'été et maintenant à la rentrée, sans anticipation, pas de solution miracle... Et un ferroviaire qui manque de bras pour assurer la production quotidienne.

L'UNSA Ferroviaire, SUD-Rail et la CFDT Cheminots ont signé l'accord de branche du 6 décembre 2021 sur les classifications et les rémunérations pour donner le socle social minimal aux salarié-e-s de la branche, c'est une garantie contre le dumping social par les métiers du ferroviaires ou la rémunération. Cet accord structurant est transposé dans les différentes entreprises de la branche et garantit un socle de rémunération minimum commun dans toutes les entreprises du secteur. Pour nos fédérations Il doit évoluer dès lors que l'inflation entraîne une perte de pouvoir d'achat et c'est aussi un dispositif de cette nature, basé sur un socle d'indexation automatique, qui permettra que le pouvoir d'achat des salarié-e-s ne subissent pas une paupérisation. Les évolutions à apporter doivent concerner tous les salariés de la branche. En effet, il est impératif que la branche soit un pivot social qui joue son rôle de régulateur et empêche tout dumping social dans les entreprises.

Au vu de la posture patronale initiale, il aura fallu imposer, après de multiples demandes des organisations syndicales, à l'UTP pour organiser cette négociation à la suite des dispositions de la loi pouvoir d'achat. Depuis les premières demandes, l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est de +6,5% au mois d'août sur une année.

Dans le contexte de crise/reprise que connaît notre secteur, avec les difficultés de recrutement, cela pose aussi la question de l'attractivité des métiers du ferroviaire. La reconnaissance des compétences, la prise en compte des contraintes doivent aboutir à de meilleurs salaires pour attirer les jeunes, les sans-emploi et fidéliser les salarié-e-s

expérimenté-e-s. La question doit en effet être considérée dans son ensemble : le manque d'effectif doit être traité en favorisant les conditions d'embauche mais il faut également gérer la question de la fidélisation de ceux présents, en améliorant les conditions salariales et de travail des salariés.

**Comme le prévoit l'ODJ de cette séance, Il y a donc aussi une réponse urgente et des mesures exceptionnelles à donner aujourd'hui aux salariés de la branche. Pour nos fédérations, ces réponses devront être à la hauteur de la situation et répondre aux déclarations de la première ministre qui enjoint les entreprises à « participer à l'effort collectif de la protection du pouvoir d'achat », c'est ce point qu'il nous faut traiter en ouverture de séance. La posture parfois exprimée renvoyant à de futures NAO de branche obligatoire ne saurait être acceptable. En effet, notre sujet est l'urgence et tout renvoi dilatoire ne peut être accepté.**

Par la suite, L'UNSA Ferroviaire, SUD-Rail et la CFDT Cheminots revendiqueront donc des mesures de rattrapage de l'inflation avec des revalorisations des minima de chaque classe pour chaque seuil. C'est un préambule aux négociations NAO 2022 qui doivent se tenir avant la fin de l'année et pour laquelle nous demandons que la date soit définie lors de la séance du jour. Ces négociations NAO 2022 qui suivront devront permettre d'augmenter de manière significative et visible les minima pour répondre au besoin d'attractivité des métiers du ferroviaire et tenir compte de l'inflation qui continue de monter avec une incertitude sur l'atteinte de la barre des 10%..

Le transport ferroviaire fait appel à des compétences spécifiques qui nécessitent des formations lourdes, et c'est donc une difficulté supplémentaire dans le processus de recrutement. A travers la question des salaires, les travailleurs posent des exigences essentielles : la réponse aux besoins sociaux, le financement de la protection sociale, la reconnaissance de leur expérience, utilité sociale et qualification, ... Sans des salaires attractifs, non seulement le recrutement sera de plus en plus difficile (il l'était déjà avec peu d'inflation), mais les salariés actuels iront travailler dans d'autres branches. C'est également à ce titre, pour répondre aux difficultés de la branche à recruter les hommes et les femmes nécessaire à son bon fonctionnement et à son développement, que nos fédérations revendiquent la création d'un 13<sup>ème</sup> mois garanti de branche. Dans l'attente des NAO, c'est également une première réponse au déficit d'attractivité.

De même, il est impératif que les mesures prises prennent en compte le coût du travail qui est déporté sur les salariés. Ainsi, des améliorations concernant les indemnités liées à l'exercice du travail doivent être revalorisées.

Pour l'UNSA Ferroviaire, SUD-Rail et la CFDT Cheminots, le développement du transport ferroviaire ne se fera pas sans une juste reconnaissance de ses métiers et de leurs contraintes, au travers de salaires décents. Répartir les richesses est un enjeu de justice sociale autant que d'efficacité économique. La branche Ferroviaire doit se donner les moyens de ses ambitions et ainsi pouvoir répondre aux défis actuels et futurs. C'est à elle de donner les orientations salariales sans quoi, chaque entreprise sera tentée d'agir à sa façon et votre concurrence se fera sur le dos des salarié-e-s.

C'est le message que viennent porter les salarié-e-s du ferroviaire, qui, à l'appel de l'UNSA Ferroviaire, SUD-Rail et la CFDT Cheminots vont se réunir nombreux aux pieds de cette tour pour vous signifier que c'est aujourd'hui, maintenant, qu'ils attendent des réponses salariales de tous leurs patrons. Des réponses qui leur permettront de ne pas basculer sur la pente de

la paupérisation et qui répondent à l'engagement et au professionnalisme de celles et ceux qui, au quotidien, font le ferroviaire.

Merci de votre attention.